

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***21106450*****Déposé / Reçu le****30 AOÛT 2021**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
GreffeN° d'entreprise : **0863 962 964****Nom**(en entier) : **CAMERA OBSCURA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à Responsabilité Limitée**Adresse complète du siège : **Avenue Dolez 590, 1180 Uccle****Objet de l'acte : Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 Juin 2021**

En tant qu'actionnaire unique ; je soussigné Laurent Stine ; me déclare représentant permanent de la société CAMERA OBSCURA SRL pour qu'elle puisse exercer le mandat d'administrateur auprès de la SRL DoubleDouble dont le siège social est établi à 1000 Bruxelles, Rue des Chartreux 19 boîte 25, et immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0808.733.540.

Je désigne la SRL CLW Associates dont les bureaux sont établis à 1200 Bruxelles Avenue Jacques Brel 38, et représentée par Monsieur Georges Latran avec pouvoir de substitution, afin de publier les présentes décisions aux annexes du Moniteur Belge.

Georges LATRAN,
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/09/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).